

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

73

SOMMAIRE

5.1. LA GOUVERNANCE EN 2017	74
5.2. LES ORGANES DE DIRECTION	83
5.3. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	84
5.4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	90

5.1. LA GOUVERNANCE EN 2017

Depuis le mois d'août 2010, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ». Ce code peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le gouvernement de l'entreprise se conforme aux recommandations du code MiddleNext. Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Le mode de gouvernance est organisé avec une dissociation de fonctions entre un Président du Conseil d'administration non exécutif et un Directeur général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'administration est précisé dans un règlement intérieur instituant 4 comités spécifiques :

- le Comité stratégique,
- le Comité des rémunérations,
- le Comité d'audit,
- le Comité de développement.

LES ÉVOLUTIONS DE LA GOUVERNANCE EN 2017

À la suite de l'Assemblée générale annuelle du 8 juin 2017, les administrateurs de Manitou ont élu la nouvelle Présidente du Conseil d'administration, Jacqueline Himsworth, précédemment Vice-Présidente du Conseil, comme le prévoit le nouveau pacte d'actionnaires signé entre les branches familiales Braud et Himsworth, le 3 mai 2017.

Marcel Braud, fondateur de Manitou, après plus de 60 ans consacrés au développement de Manitou, s'est retiré de toute fonction d'administration et devient Président d'honneur du groupe.

Renouvellement du mandat de Michel Denis, Directeur général :

Le Conseil d'administration de Manitou BF qui s'est tenu le 5 décembre 2017 a décidé à l'unanimité de renouveler par anticipation le mandat de Directeur général de Michel Denis. Le nouveau mandat est valable à compter de l'Assemblée générale 2018 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée générale 2022 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5.1.1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur définit les modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. Il précise notamment la mission et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, fixés en conformité avec les dispositions légales et statutaires. Le règlement explicite également les rôles et les pouvoirs du Président et de la Direction générale, ainsi que les obligations incombant à chacun. À ce titre, il inclut une charte de l'administrateur détaillant les droits et les obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou, dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise. Ces principes s'articulent autour des devoirs de diligence, d'indépendance, de transparence et de confidentialité.

Durant l'année 2017, les membres du Conseil d'administration se sont réunis 10 fois en Conseil. Au cours de ces réunions, l'activité du groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours ont été revus. Une attention particulière a été portée, pendant l'année 2017, sur l'organisation de la nouvelle gouvernance, sur les projets d'acquisition de la société Terex Equipment Private Limited en Inde et de la société Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales) en Australie, ainsi que sur la nouvelle feuille de route stratégique du groupe.

Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social ou, de manière exceptionnelle et pour une partie des membres, via une liaison téléphonique sécurisée.

Chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que chaque représentant du personnel convoqué, a reçu préalablement à la tenue des réunions, l'ensemble des documents et des informations prescrits par la loi et nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un procès-verbal de réunion du Conseil est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation. Le taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'administration est de 95,8% pour l'année 2017.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce.

Les administrateurs sont rémunérés sous forme de jetons de présence dont la répartition est décidée par le Conseil, sur avis du Comité des rémunérations, selon l'assiduité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur activité, y compris la participation aux comités spécialisés. Le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération conformément aux dispositions de l'article L.225-47 du Code de commerce et de jetons de présence. Le détail de l'ensemble de ces rémunérations est donné dans le paragraphe 5.3.

Conformément à son règlement intérieur et suivant la recommandation R7 du code MiddleNext, le Conseil a procédé à une auto-évaluation formalisée de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le code de gouvernance MiddleNext. L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi tout en ayant comme objet de suivre la mise en œuvre des points d'améliorations identifiés en janvier 2017. Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant. Différents échanges au cours du Conseil du 6 mars 2018 ont abouti à un plan d'action qui a recueilli le consentement unanime du Conseil d'administration et de la Direction générale du groupe pour les points la concernant.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration est doté de quatre comités spécialisés, chargés d'instruire les affaires entrant dans leurs attributions et de soumettre au Conseil leurs avis et recommandations.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités et à toute opération majeure d'investissement ou désinvestissement.

Le Comité stratégique s'est réuni 3 fois en 2017

LE COMITÉ D'AUDIT

Les membres du Comité détiennent des compétences particulières en matière financière ou comptable. Ces compétences s'apprécient au regard de leurs formations et de leurs expériences professionnelles.

Les principales missions du Comité d'audit sont de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- analyser les impacts financiers des opérations d'investissement ou de désinvestissement,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation,
- suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et de tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du Commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation,
- s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation,
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable,

- rendre compte régulièrement au conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Depuis la réforme de l'audit de juin 2016, le Comité d'audit a accentué ses travaux. Ainsi, il s'est réuni 10 fois en 2017. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et le Comité d'audit est régulièrement intervenu en Conseil d'administration pour faire part de ses recommandations et conclusions. Ces recommandations ont été suivies par le Conseil d'administration. Les interventions du Comité d'audit sont reprises dans les comptes-rendus du Conseil.

Au cours de l'année 2017, le Comité d'audit s'est réuni en présence des Commissaires aux comptes avant l'arrêté annuel et semestriel. Ces réunions ont donné lieu à des échanges approfondis entre le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement et la présentation du nouveau rapport des Commissaires aux comptes.

Il s'est également assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes et a pris connaissance de l'ensemble des rapports d'audit interne, des outils et procédures de contrôle interne mis en place, présentés par le Responsable audit et contrôle interne. Au cours de ses réunions, il a régulièrement rencontré le Secrétaire général - CFO et le Directeur financier, principalement sur les sujets financiers, fiscaux, outils de financement et compliance.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

- des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence selon les critères du règlement intérieur, sur la rémunération du Président et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,
- du Directeur général en se prononçant sur l'ensemble de ses rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers, en proposant des règles de rémunération variable cohérentes avec la stratégie du groupe et les axes d'évaluation associés et en contrôlant l'application en veillant au respect des obligations de transparence de la société sur ces rémunérations, reprises notamment dans le rapport annuel. Un travail approfondi a par ailleurs été réalisé dans le cadre du renouvellement du mandat du Directeur général.

Plus largement, le Comité est informé sur une base annuelle de la politique de rémunération en vigueur au sein du groupe pour les différentes populations de salariés et prépare le rapport "Say on pay".

Le Comité des rémunérations s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2017 et ses travaux ont fait l'objet de restitutions au Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Le Comité de développement est composé d'administrateurs membres des familles actionnaires. Il ne s'est pas réuni en 2017.

5.1.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MANITOU BF

Depuis le 08 juin 2017, la société est administrée par un Conseil d'administration composé de 10 membres. La durée du mandat d'administrateur de Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Emilie Braud, Carole Lajous, Cécile Helme-Guizon est de quatre ans à compter de l'Assemblée générale du 8 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée générale 2021 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La durée du mandat d'administrateur de Dominique Bamas et Pierre-Henri Ricaud est de deux ans à compter de l'Assemblée générale du 8 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée générale 2019 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Certains administrateurs ont été nommés pour une durée plus courte afin de permettre un échelonnement des mandats conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext.

Jusqu'à l'Assemblée générale du 8 juin 2017, la société était administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres. La durée des mandats de Marcel Braud, Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Agnès Michel-Ségalen, Dominique Bamas, Pierre-Henri Ricaud, était de quatre ans jusqu'à l'Assemblée générale 2017 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'administration qui doit être une personne physique.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

08.06.2017 au 31.12.2017			01.01.2017 au 08.06.2017		
ADMINISTRATEURS			ADMINISTRATEURS		
Branche familiale Himsworth	Jacqueline Himsworth, Présidente du Conseil d'administration	Branche familiale Himsworth	Jacqueline Himsworth, Vice-Présidente du Conseil d'administration	Branche familiale Braud	Marcel Braud, Président du Conseil d'administration
	Gordon Himsworth		Gordon Himsworth		
	Christopher Himsworth		Christopher Himsworth		
Branche familiale Braud	Marcel-Claude Braud	Branche familiale Braud	Marcel Braud, Président du Conseil d'administration	Branche familiale Braud	Sébastien Braud
	Sébastien Braud		Sébastien Braud		
	Emilie Braud		Marcel-Claude Braud		
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS			ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS		
Dominique Bamas			Dominique Bamas		
Pierre-Henri Ricaud			Pierre-Henri Ricaud		
Carole Lajous			Agnès Michel-Ségalen		
Cécile Helme-Guizon					

A la suite du renouvellement du Conseil d'administration, celui-ci comprend 4 femmes sur ses 10 membres, soit une proportion d'hommes et de femmes conforme aux obligations législatives. Ce renouvellement a permis au groupe d'appliquer le principe de représentation équilibré des Hommes et des Femmes au sein du Conseil d'administration.

Quatre membres du Conseil d'administration sont indépendants comme il en ressort de l'évaluation faite selon la troisième recommandation du code MiddleNext (à noter qu'ils étaient trois indépendants jusqu'à l'Assemblée générale du 8 juin 2017). Cette indépendance se caractérise notamment par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

		08.06.2017 au 31.12.2017	01.01.2017 au 08.06.2017
		COMITÉ STRATÉGIQUE	COMITÉ STRATÉGIQUE
Membres	Jacqueline Himsworth, Présidente	Membres	Marcel Braud, Président
	Sébastien Braud		Marcel-Claude Braud
	Marcel-Claude Braud		Gordon Himsworth
	Christopher Himsworth		Dominique Bamas
	Gordon Himsworth		
	Dominique Bamas		
Suppléants	Carole Lajous	Suppléants	Sébastien Braud
			Christopher Himsworth
		COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ D'AUDIT
Membres	Pierre-Henri Ricaud, Président	Membres	Jacqueline Himsworth, Présidente
	Emilie Braud		Pierre-Henri Ricaud
	Cécile Helme-Guizon		Agnès Michel-Ségalen
	Gordon Himsworth		
Suppléants	Sébastien Braud	Suppléants	Sébastien Braud
	Christopher Himsworth		
		COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
Membres	Dominique Bamas, Président	Membres	Dominique Bamas, Président
	Carole Lajous		Christopher Himsworth
	Christopher Himsworth		Sébastien Braud
	Sébastien Braud		
Suppléants	Pierre-Henri Ricaud	Suppléants	Pierre-Henri Ricaud
	Marcel-Claude Braud		
		COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT*	COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT*
Membres	Jacqueline Himsworth, Présidente	Membres	Marcel Braud, Président
	Gordon Himsworth		Jacqueline Himsworth
	Christopher Himsworth		
	Marcel-Claude Braud		
	Sébastien Braud		
	Emilie Braud		
		Suppléants	Sébastien Braud
			Gordon Himsworth

* En 2017 ce comité ne s'est pas réuni.

MARCEL BRAUD

PRÉSIDENT D'HONNEUR DU GROUPE À COMPTER DU 08 JUIN 2017
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (NON
EXÉCUTIF) JUSQU'AU 8 JUIN 2017

Nationalité : Française

Né le : 25 juillet 1932

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis
Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Président Directeur général de Manitou puis Président du Conseil
d'administration depuis plus de 50 ans.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017
- Président du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Président du Conseil d'administration de décembre 2009 à juin 2013
- Président du Comité stratégique jusqu'en juin 2013
- Président du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997

JACQUELINE HIMSWORTH

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU
08 JUIN 2017 PUIS PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEPUIS LE 08 JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 27 mai 1943

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis
Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômée de l'ESSCA, Présidente des Ets Marcel Braud de 1986 à 2000, Directeur
général de la SFERT de 1984 à 2009 et Présidente Directeur général de la SFERT
de 2009 à 2011.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Présidente du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Présidente du Comité de développement depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Présidente du Comité d'audit jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement jusqu'au 08 juin 2017
- Présidente du Comité d'audit jusqu'en juin 2013
- Membre du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Gérante de la société civile Ancemat depuis 2008

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérante de Tamecna depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

GORDON HIMSWORTH

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR DEPUIS 1998. RÉÉLU EN JUIN
2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Britannique

Né le : 4 septembre 1938

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis
Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Ex Directeur général de Braud SA, Administrateur de Manitou Finance Ltd (UK),
Diplômé de l'Ecole de Management (UK)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité d'audit depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 8 juin 2017
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. depuis juin 1999

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Suppléant du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Menskin SARL (France) depuis le 8 octobre 2012
- Gérant de SCI « 6 rue Poupard Davyl » Ancenis (France) depuis 2000

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Président Directeur général de SAEMIA SA (France) de 1990 à 2014

CHRISTOPHER HIMSWORTH

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR DEPUIS DÉCEMBRE 2009. RÉÉLU
EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 7 juin 1971

Adresse professionnelle : Avenue de Floréal 156, 1180 Uccle (Belgique)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2017
- Membre du Comité stratégique depuis juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit depuis juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations jusqu'en juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique jusqu'en juin 2017
- Membre du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Trinity Group SPRL depuis le 13/10/2011
- Administrateur délégué de Choose and Work depuis 2016

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Gérant de Menskin SARL (France) jusqu'en octobre 2012

SÉBASTIEN BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR DEPUIS JUIN 2009. RÉÉLU EN
JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 16 janvier 1969

Adresse professionnelle : 34, avenue de Larrieu – Centre de Gros 2 – 31094
Toulouse Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Président de Actiman Equipements et Services SASU (concessionnaire Manitou),
Président de Actiman Location SAS depuis 2005 (devenu loueur spécialisé de
matériels de manutention et d'élévation de personnes), responsable produits
Manitou pendant 10 ans.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité des rémunérations depuis le 8 juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président de la société Actiman Location SAS depuis 2005
- Président de la société Actiman Equipements et Services SASU depuis
décembre 2015

EMILIE BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. ELUE EN
JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 20 février 1981

Adresse professionnelle : 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômée de l'ESSEC, filière Audit et Contrôle de gestion, titulaire du DECF ainsi
que du certificat «Objectif Administratrice» labellisé par l'EM Lyon, Emilie Braud
a débuté sa carrière en 2006 comme Contrôleur de gestion au sein de la société
Cartier à Paris, filiale du groupe suisse Richemont, spécialisée dans la joaillerie
et l'horlogerie de luxe. Fin 2007, Emilie Braud rejoint HRA Pharma, société
pharmaceutique spécialisée dans le développement et la mise sur le marché de
traitements dans les domaines de la santé féminine et de l'endocrinologie où elle
assure la fonction de Contrôleur financier senior.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis le 08 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

MARCEL-CLAUDE BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 28 JUIN
2013. RÉÉLU EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 6 avril 1952

Adresse professionnelle : 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômé de l'ESCLA Paris (1975), a effectué un programme de formation des
cadres à Atlanta et Chicago, USA (Management Training International Harvester)
de 1977 à 1978. Directeur Administratif et Financier de SM Termit France, filiale
de Manitou BF de 1979 à 1981, CFO de KD Manitou (filiale Manitou BF, Texas) de
1981 à 1985, Directeur Marketing Produits (groupe Manitou) de 1986 à 1997 et Vice-
Président – Administrateur Manitou BF de 1986 à 1998, Président du Directoire de
Manitou BF de 1998 à juin 2009 (mandats détenus dans des filiales et sociétés
apparentées au groupe), Directeur de Ligerien Yachting de 2009 à 2015 puis
Administrateur de Manitou BF depuis 2013.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité Stratégique depuis le 08 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 08 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis le 08 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Co-gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Membre du Comité Stratégique jusqu'au 08 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Directeur de Ligérien's Yachting (France) jusqu'en 2015

AGNÈS MICHEL-SÉGALEN

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ
D'ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE DEPUIS AVRIL 2013. ELUE EN
JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS JUSQU'EN JUIN 2017

Nationalité : Française

Née le : 26 mars 1964

Adresse professionnelle : 58, Bd de la République – 92210 St Cloud

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris section économique et
financière. A assumé des fonctions d'audit et de contrôle financiers chez Arthur
Andersen et au sein du groupe Lagardère de 1987 à 2001. Directeur financier
d'Astrium devenu Space System Division d'Airbus de 2011 à 2014. En charge de
dossiers d'acquisition au sein du groupe Airbus puis Directeur des fusions-
acquisitions pour le groupe Sodexo de 2005 à 2010. Diplômée Notaire en 2013.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit jusqu'au 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit d'avril à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

DOMINIQUE BAMAS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DEPUIS LE 23 AVRIL 2014. RÉÉLU EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 2 ANS

Nationalité : Française Né le : 15 septembre 1959

Adresse professionnelle : 25 rue Michel Ange – 75016 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômé d'Audencia Nantes et expert comptable. Démarrant sa carrière chez le représentant de PriceWaterhouse en France, il devint associé du cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes Secovec Blin et Associés. Il rejoint ensuite le groupe Roullier où il occupe successivement les responsabilités de Directeur Administratif et Financier au sein du Comité exécutif, Directeur général d'une filiale en Espagne puis Président de la division Agrochimie. Il devient ensuite Directeur général du groupe Axereal jusqu'en 2011. Depuis, il dirige Upsides Dirigeant Conseil, société d'expertise-comptable, de Commissariat aux comptes, de conseil et de médiation corporate.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité des rémunérations depuis juin 2017
- Membre du Comité stratégique depuis juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique jusqu'au 08 juin 2017
- Président du Comité des rémunérations jusqu'au 08 juin 2017
- Directeur général de Manitou BF du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. de mars 2013 jusqu'à janvier 2014
- Président de Manitou Americas de mars 2013 à janvier 2014
- Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant du groupe Manitou de décembre 2009 jusqu'au 6 mars 2013
- Membre du Comité d'audit de septembre 2011 jusqu'au 6 mars 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Membre du Comité de liaison du groupe Avril Pole Végétal depuis le 28 mai 2014
- Membre du Conseil d'administration du groupe Avril Pole Végétal depuis le 28 mai 2014
- Président de Upsides Dirigeant Conseil (SAS) depuis novembre 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

PIERRE-HENRI RICAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DEPUIS DÉCEMBRE 2009. RÉÉLU EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 2 ANS

Nationalité : Française

Né le : 25 mars 1955

Adresse professionnelle : 5 place des Ternes – 75017 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Directeur de Programme Matra Défense (1988-1992), Directeur Stratégie Lagardère Groupe (1992-1996), Directeur Stratégie MBDA (1996-1999), Secrétaire général EADS (2000-2003), Directeur Fusions Acquisitions EADS (2003-2006), Fondateur, Gérant puis Président société de conseil Pragma (depuis 2007).

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité d'audit depuis le 08 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis le 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit jusqu'au 08 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations jusqu'au 08 juin 2017
- Membre du Comité d'audit de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma (SAS) depuis février 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Membre du Comité de surveillance de Reaero SA depuis le 29 juin 2015 et jusqu'au 15 décembre 2017
- Administrateur de Reaero SA de mai 2011 à 2013 et Censeur de 2013 jusqu'au 29 novembre 2014
- Gérant de Fortum France SNC depuis juin 2011 jusqu'à décembre 2013

CÉCILE HELME-GUIZON

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE. ELUE EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 12 juin 1965

Adresse professionnelle : Institut Français des administrateurs - 11 bis rue Portalis 75008 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômée de l'EM Lyon, expert-comptable, administrateur certifié en France et au Royaume-Uni, Cécile Helme-Guizon a commencé sa carrière en 1987 chez PwC dans les activités Audit puis Corporate Finance avant de rejoindre Kingfisher plc comme Directrice des Fusions Acquisitions.

Elle a rejoint Darty en 2001, en tant que Directrice du Développement International, puis Directrice Générale des Activités Abonnements et Services puis Directrice de la Stratégie, fonction qu'elle a exercée de 2011 à 2017. De 2014 à 2016 elle a également assuré la direction générale de Mistergooddeal.

Cécile Helme-Guizon est actuellement Déléguée générale de l'Institut Français des Administrateurs et est également administratrice de Sequana et de sa filiale Antalis International.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis le 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Déléguée générale Institut Français des Administrateurs depuis le 02 janvier 2018
- Administrateur, membre du Comité des comptes, membre du Comité des nominations et rémunérations Antalis International depuis le 06 juin 2017
- Administratrice, Membre du Comité stratégique de Sequana depuis le 12 mai 2016

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Directrice de la Stratégie Groupe Fnac Darty jusqu'au 22 mai 2017
- Administrateur KESA France jusqu'au 25 juillet 2017
- Directeur Général Délégué, Ménafinance SA jusqu'au 25 juillet 2017
- Administrateur Ménafinance SA jusqu'au 25 juillet 2017
- Directeur général Mistergooddeal jusqu'au 30 avril 2016
- Administrateur Mistergooddeal jusqu'au 02 octobre 2015
- Président directeur général Mistergooddeal jusqu'au 02 octobre 2015

CAROLE LAJOUS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE. ELUE EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 30 décembre 1964

Adresse professionnelle : Fipec, 42 Avenue Marceau 75008 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Après un parcours de 17 ans en direction financière chez le leader mondial de l'industrie papetière, Carole Lajous a présidé Polyrey une de ses filiales pour la restructurer et piloter sa vente au conglomérat américain Illinois Tool Work.

Elle a ensuite rejoint le monde de la chimie en tant que VP Chief Administration Officer et Global DRH pour la division mondiale Nutrition Santé chez Cognis (leader dans les ingrédients actifs chimiques pour la détergence, la cosmétique, et la nutrition).

Carole Lajous a ensuite dirigé Cognis France au moment de son intégration dans le groupe BASF, puis elle a pris la direction générale de la Division BASF Coatings France une autre division du groupe BASF réalisant un chiffre d'affaire de 300 millions d'euros dont 70% à l'international.

De septembre 2016 à décembre 2017, Carole Lajous a dirigé pour le compte du groupe Quadran - Energies Libres, dans le secteur des énergies renouvelables, le pôle fourniture, services et solutions, en B to B, et réaliser une acquisition majeure dans ce secteur en forte croissance.

Elle a rejoint ensuite la fédération des industries de la peinture, encres et colles adhésifs en janvier 2018 comme Déléguée générale.

Administratrice certifiée par L'IFA Science Po en 2013, titulaire d'un MBA à HEC, elle a par ailleurs, un mandat d'administratrice indépendante dans le groupe familial Roquette (acteur majeur dans la transformation de matières premières végétales pour l'industrie et l'agro-alimentaire) depuis décembre 2014.

Elle est aussi administratrice bénévole d'une association humanitaire œuvrant pour la protection des enfants.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis le 08 juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique depuis le 08 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Déléguée générale de Fipec depuis le 01 janvier 2018
- Administratrice indépendante groupe Roquette depuis le 31 mai 2015
- Membre du Comité d'audit groupe Roquette depuis le 31 mai 2015
- Membre du Comité Ethique et Développement durable groupe Roquette depuis le 21 mai 2015
- Administratrice indépendante, Planète Enfant et Développement, Association 1901, depuis juin 2014

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Direction générale BASF France, Division Peinture jusqu'en septembre 2016
- Direction générale Energies Libres, jusqu'en décembre 2017

Aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer,
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document et à l'exception des informations ci-après, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, la Direction générale de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A l'exception du pacte d'actionnaires décrit au paragraphe 5.4.4.1, il n'existe :

- aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité.
- aucune autre restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

Il est précisé que :

- Jacqueline Himsworth et Marcel Braud sont frère et et soeur,
- Gordon Himsworth est l'époux de Jacqueline Himsworth,
- Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud sont les enfants de Marcel Braud,

- et Christopher Himsworth est le fils de Jacqueline et Gordon Himsworth.

Il est en outre mentionné que Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire de Manitou.

L'ensemble des conventions règlementées fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes qui figure en section 6.4.2 du présent document de référence. Certains membres du Conseil d'administration non indépendants ont exercé des fonctions de chef d'entreprise ou de cadre supérieur au sein de Manitou ainsi qu'au sein d'autres structures.

Date d'expiration des mandats

Les mandats des membres suivants du Conseil d'administration prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Emilie Braud, Carole Lajous, Cécile Helme-Guizon.

Les mandats des membres suivants du Conseil d'administration prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 : Pierre-Henri Ricaud, Dominique Bamas.

Contrats de service et octroi d'avantages

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la société, il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Secrétaire du Conseil

La fonction de Secrétaire du Conseil est assurée par Hervé Rochet, Secrétaire général.

5.1.3. INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le groupe a adhéré au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. L'indépendance des administrateurs est appréciée conformément aux critères de ce code de gouvernance. A la date de publication, quatre membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance.

Ceux-ci ont été évalués sur la base de la recommandation R3 du code MiddleNext et se caractérisent principalement par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

5.1.4. ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil a procédé début 2018 à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le Code de gouvernance MiddleNext.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès.

5.1.5. DIRECTION GÉNÉRALE

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par le Directeur général, fonction définie dans les statuts de la société et dont les pouvoirs sont précisés dans le règlement intérieur du Conseil.

Ainsi, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre la stratégie du groupe, dont les orientations à moyen terme sont définies dans un plan stratégique validé par le Conseil. Le Directeur général propose un budget annuel, déclinaison du plan stratégique pour l'exercice à venir.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Directeur général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil.

Le Directeur général ne cumule pas de contrat de travail avec un mandat social et l'ensemble des éléments de sa rémunération fixe et variable, y compris indemnités de départ, régime de retraite et attribution de stock options, sont décrits dans le chapitre 5.4. L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance conformément aux recommandations R13 à R19 du code MiddleNext.

MICHEL DENIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE MANITOU DEPUIS LE 13 JANVIER 2014

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômé de l'ESSEC et de l'Ecole Centrale de Lyon, il débute sa carrière dans le conseil en stratégie. Il rejoint Dalkia en 1994 pour développer la cogénération. Il dirige par la suite les activités françaises du groupe MC International devenu Johnson Controls, spécialiste de la réfrigération industrielle et commerciale. En 2003, il rejoint le groupe Fraikin, leader européen de la location de camions, dont il fut le Directeur général jusqu'en août 2013. Au cours de ces 10 dernières années, il accompagne un fort développement international du groupe Fraikin qui a imposé son approche de la conception de véhicules industriels, des services associés et du financement européen de sa flotte de 60 000 véhicules comme un modèle.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Administrateur de Manitou Americas (États-Unis)
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'administration de Manitou Italia (Italie)
- Président de Cobra MS (France)
- Vice-Chairman de HMME (Chine)
- Administrateur de Manitou Brasil (Brésil)
- Représentant Manitou BF Président de LMH Solutions (France)
- Représentant Manitou BF Président de Manitou Global Services (France)
- Administrador solidario de Manitou Manutencion Espana (Espagne)
- Président de Manitou Portugal (Portugal)
- Director de Manitou Equipment India Private Ltd (Inde)

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Administrateur d'Audencia depuis le 29 décembre 2017
- Administrateur de MEDEF 44 depuis le 28 avril 2016
- Membre du Conseil d'administration du CISMA depuis juin 2015
- Membre du Conseil d'administration du GICAT depuis juin 2015
- Gérant de GLGM Conseil EURL depuis 2013
- Gérant de Gamagule SARL depuis 2006

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

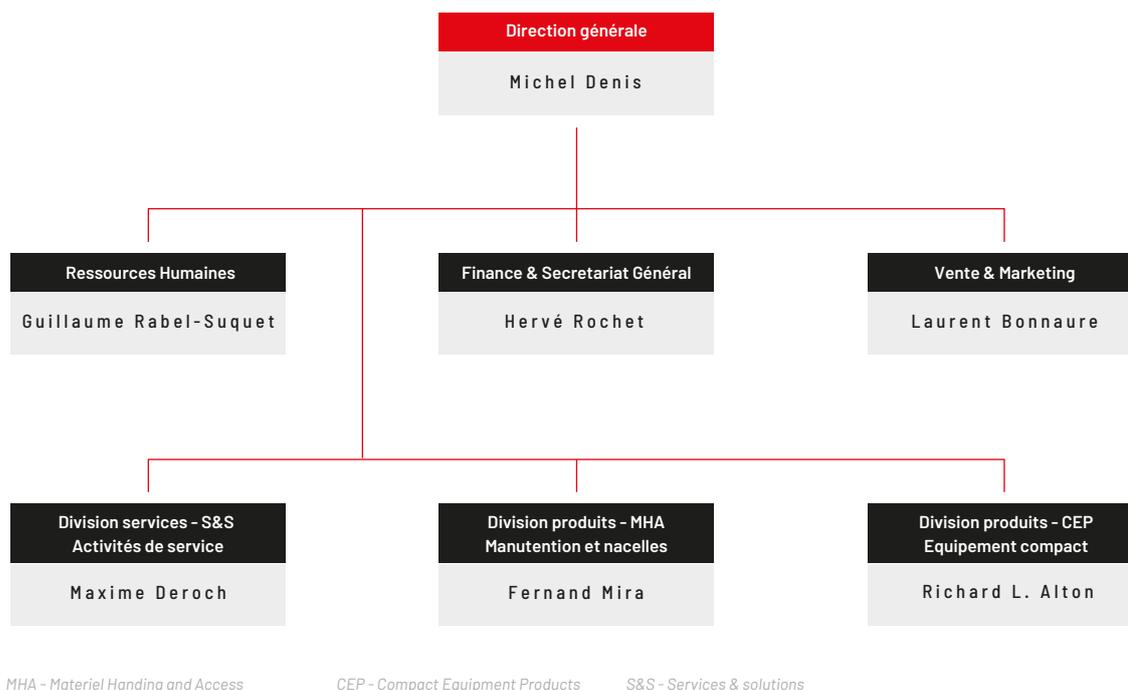
- Membre du Directoire - Directeur Général de FTI jusqu'à fin avril 2013
- Président du Conseil d'administration et administrateur de Fraikin France jusqu'à fin juin 2013
- Membre du Board of Directors de Fraikin Ltd jusqu'à fin juin 2013
- Administrateur de Fraikin Alquiler de Vehiculos SA jusqu'en juin 2013
- Président et membre du Conseil d'administration de Fraikin Supply jusqu'à fin juin 2013
- Président de Frinvest jusqu'à fin juin 2013

5.2. LES ORGANES DE DIRECTION

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE (7 MEMBRES)

Il est composé de sept membres : Directeur général, Vice-Président exécutif Ressources Humaines, Secrétaire général, Vice-Président exécutif Sales & Marketing, Président de la Division Services & Solutions, Président de la Division Material Handling & Access et Président de la Division Compact Equipment Products. Le Comité Exécutif se réunit en général une fois par semaine et plusieurs fois par an dans le cadre de séminaires.

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 6 MARS 2018



EVOLUTION AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Richard L. Alton est nommé à compter du 17 avril 2017, Président de la division Compact Equipment Products (CEP) et membre du Comité Exécutif, en remplacement de Daniel L. Miller parti en retraite fin avril.

5.3. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.3.1. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-37-3 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous, conformément au code MiddleNext, le niveau de rémunération des dirigeants se fonde sur les sept principes suivants : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

TABLEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

en euros			
Marcel Braud Président du Conseil d'administration (du 1er janvier au 8 juin 2017)	Exercice 2016	Exercice 2017	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	176 664	95 832	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)			
TOTAL	176 664	95 832	

en euros			
Jacqueline Himsworth Présidente du Conseil d'administration (à compter du 8 juin 2017)	Exercice 2016	Exercice 2017	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	105 000	163 438	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)			
TOTAL	105 000	163 438	

en euros			
Michel Denis Directeur général	Exercice 2016	Exercice 2017	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	794 630	846 925	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)			
TOTAL	794 630	846 925	

TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

en euros		Exercice 2016			Exercice 2017	
Marcel Braud	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président du Conseil d'administration (du 1er janvier au 8 juin 2017)						
- Rémunération de la Présidence du Conseil d'administration (au titre art. L 225-47)	143 664	143 664	71 832		71 832	
- Jetons de présence	33 000	30 000	24 000		39 000	
- Avantages en nature						
TOTAL	176 664	173 664	95 832		110 832	

en euros		Exercice 2016			Exercice 2017	
Jacqueline Himsworth	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Présidente du Conseil d'administration (à compter du 8 juin 2017)						
- Rémunération de la Présidence du Conseil d'administration (au titre art. L 225-47)			87 500		87 500	
- Jetons de présence		105 000	75 938		57 938	
- Avantages en nature						
TOTAL		105 000	163 438		145 438	

	en euros		Exercice 2016		Exercice 2017	
	Michel Denis Directeur général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants versés
- Mandat (rémunération fixe)		350 400	350 400	350 400		350 400
- Jetons de présence						
- Rémunération variable		413 472	352 760	445 280		412 800
- Avantages en nature		30 758	30 758	51 245		47 745
TOTAL		794 630	733 918	846 925		810 945

5.3.2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

TABLEAU 3 : TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil		Versé en 2016 au titre de 2015	Versé en 2016 au titre de 2016	Versé en 2017 au titre de 2016	Versé en 2017 au titre de 2017
Marcel Braud	Jetons de présence Manitou BF	12 000	18 000	15 000	24 000
	Rémunération Manitou BF		143 664		71 832
	Autres rémunérations				
Jacqueline Himsworth	Jetons de présence Manitou BF		105 000		57 938
	Rémunération Manitou BF				87 500
	Autres rémunérations				
Gordon Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	30 000
	Autres rémunérations				
Sébastien Braud	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	30 000
	Autres rémunérations				
Dominique Bamas	Jetons de présence Manitou BF	19 200	28 800	19 200	30 000
	Autres rémunérations				
Christopher Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	30 000
	Autres rémunérations				
Pierre-Henri Ricaud	Jetons de présence Manitou BF	18 600	32 400	21 600	30 000
	Autres rémunérations				
Marcel-Claude Braud	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	30 000
	Autres rémunérations				
Agnès Michel-Ségalen	Jetons de présence Manitou BF	18 600	32 400	21 600	33 000
	Autres rémunérations				
Emilie Braud	Jetons de présence Manitou BF				12 000
	Autres rémunérations				
Carole Lajous	Jetons de présence Manitou BF				12 000
	Autres rémunérations				
Cécile Helme-Guizon	Jetons de présence Manitou BF				12 000
	Autres rémunérations				
TOTAL		130 800	453 864	139 800	490 270
TOTAL MANITOU BF UNIQUEMENT		130 800	453 864	139 800	490 270
DONT JETONS DE PRÉSENCE		130 800	310 200	139 800	330 938
DONT RÉMUNÉRATION			143 664		159 332

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

TABLEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			

TABLEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

TABLEAU 7 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Ouï	Non	Ouï	Non	Ouï	Non	Ouï	Non
Marcel Braud Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 28.06.2013 Date de fin de mandat : 2017		X		X		X		X
Jacqueline Himworth Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 8.06.2017 Date de fin de mandat : 2021		X		X		X		X
Michel Denis Directeur général Date de début de mandat : 13.01.2014 Date de fin de mandat : 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats arrêtés au 31.12.2017		X		X	X		X	

Le Directeur général bénéficie d'une assurance prévoyant une garantie en cas de perte d'emploi involontaire d'une durée de 24 mois

5.3.3. POLITIQUE DE REMUNERATION (SOUMIS AU VOTE EX-ANTE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE)

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages attribuables au Directeur général et au Président du Conseil d'administration fera l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale de la société.

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations a pris en compte les principes suivants, conformément aux recommandations de la R13 du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016 :

- Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible,

dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.

- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ces principes et critères, fixés par le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des rémunérations sont les suivants :

RÉMUNÉRATION FIXE

Le Directeur général perçoit au titre de ses fonctions une rémunération fixe, déterminée sur recommandation du Comité des rémunérations et en tenant compte notamment des pratiques de marché. Elle a été fixée par le Conseil d'administration du 5 décembre 2017 et le Conseil se réserve la possibilité d'en revoir le montant, sous réserve de l'avis du Comité des rémunérations

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Le Directeur général pourra percevoir au titre de ses fonctions une rémunération variable annuelle composée des éléments suivants :

- Un bonus « ROP » dont les critères de détermination reposent sur des éléments d'objectifs de performance financière (Résultat Opérationnel Courant). Le détail et le niveau de réalisation attendus des critères quantitatifs ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le montant maximum du bonus financier pouvant être versé au Directeur général correspondrait à 30% de la Rémunération fixe versée au Directeur général au titre de l'exercice concerné.
- Un bonus « multicritères » dont les critères de détermination reposent sur des éléments relatifs à la performance financière et commerciale du groupe. Ces critères qualitatifs ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le montant maximum du bonus multicritère pouvant être versé au Directeur général est fixé par le par le Conseil d'administration.

AUTRES AVANTAGES DE TOUTE NATURE

- Le Directeur général bénéficie de la prise en charge des frais de transport entre Angers/Nantes et son domicile.
- La société souscrit au bénéfice du Directeur général une convention d'assurance auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise (GSC).
- Retraite : le Directeur général bénéficie du régime de retraite et prévoyance dont bénéficient les cadres de la société.
- Voiture : Le Directeur général bénéficie de la prise en charge des frais d'un véhicule.

RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil d'administration se réserve la faculté, sur proposition du Comité des rémunérations, d'octroyer au Directeur Général une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que, par exemple, la réalisation d'une opération majeure pour la société.

ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS, D' ACTIONS GRATUITES OU INSTRUMENTS FINANCIERS

La mise en place de ce dispositif est conforme aux recommandations de places liées à ce type d'instruments et selon des critères de performance préétablis.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, met en place au bénéfice du Directeur général un plan de Phantom Shares (mécanisme d'attribution de la valeur des actions en fonction de la performance annuelle du résultat net par action) par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera déterminé selon des conditions d'attribution définies par le Conseil d'administration étant précisé que le nombre de Phantom Shares attribués au Directeur général sera déterminé selon un critère relatif au bénéfice par action et attribués en deux tranches sous réserve de l'atteinte d'objectifs prédéterminés par le Conseil d'administration.

Le versement des éléments de rémunération variable et le cas échéant exceptionnelle attribués au titre de l'exercice 2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Directeur général versés ou attribués au titre dudit exercice dans les conditions prévues à l'article L225-100 (vote ex post).

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

INDEMNITÉS DE RUPTURE

Une indemnité de rupture est susceptible d'être versée au Directeur général en cas de révocation avant le terme du mandat ou de non-renouvellement du mandat, sauf si la révocation ou le non-renouvellement sont motivés par une faute lourde.

Le montant de l'indemnité de rupture correspondrait à 150% de la rémunération fixe annuelle, de la rémunération variable, réellement due au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel la révocation ou le non-renouvellement est intervenu en cas de révocation entre le 14 juin 2018 et le 31 décembre 2019 et 200% en cas de révocation entre le 1er janvier 2020 et la fin du mandat social, sous réserve que le critère financier déclenchant le versement de cette indemnité soit atteint étant précisé que ce critère serait rempli dès lors que Directeur général aurait perçu, au titre de l'ensemble des exercices allant de 2014 à celui précédant l'exercice au cours duquel interviendrait la cessation du mandat social, une moyenne arithmétique au moins égale à 35% des montants maximum potentiels de sa rémunération variable.

ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

Le Directeur général sera tenu de respecter l'obligation de non-concurrence pendant une période de douze mois suivant la fin de son mandat, en contrepartie de laquelle le Directeur général percevra une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.

La société se réserve la possibilité de renoncer par écrit à l'obligation de non-concurrence avant la fin du mandat du Directeur général ou au plus tard dans les quinze jours suivant sa rupture, ayant pour effet de décharger la société du paiement de l'indemnité prévue ci-dessus.

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT

Les principes et critères fixés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- Jetons de présence
- Rémunération fixe annuelle
- Un véhicule de fonction

Le Président perçoit au titre de ses fonctions une rémunération fixe et des jetons de présence répartis au regard de critères qui tiennent compte notamment de la participation aux divers comités.

Il n'est pas prévu pour le Président du Conseil d'administration de rémunération variable annuelle, de rémunération variable différée, de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle.

5.3.4. VERSEMENT DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (VOTE EX POST)

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Michel Denis au titre de l'exercice 2017 en raison de son mandat de Directeur général seront soumis au vote de l'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

La politique de rémunération 2017 a été présentée dans le rapport "Say on pay" approuvé par l'Assemblée générale du 8 juin 2017. Ce rapport est disponible sur le site internet du groupe.

TABLEAU CONCERNANT M. MICHEL DENIS

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	350 400 €	Montant versé
Rémunération variable annuelle	157 680 €	Bonus fixés sur des critères financiers et qualitatifs atteints à 90%
	87 600 €	Prime de superperformance atteinte à 100%
	200 000 €	Prime d'incitation à long terme atteinte à 100%
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant	Néant
Attribution de stock-options	Néant	Néant
Attribution gratuite d'actions	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	Néant	Néant
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Néant	Néant
Éléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la société, toute société contrôlée par la société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	Néant	Néant
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature	51 245 €	Assurance chômage et indemnité de logement Voiture
	(valorisation comptable)	

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 AU PRÉSIDENT

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Marcel Braud au titre de l'exercice 2017 en raison de son mandat de Président seront soumis au vote de l'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

TABLEAU CONCERNANT M. MARCEL BRAUD DU 1ER JANVIER 2017 AU 8 JUIN 2017

Eléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	71 832 €	
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant	Néant
Attribution de stock-options	Néant	Néant
Attribution gratuite d'actions	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	24 000 €	Néant
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	Néant	Néant
Eléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Néant	Néant
Eléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la société, toute société contrôlée par la société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	Néant	Néant
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature	Néant	Néant

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Mme Jacqueline Himsworth au titre de l'exercice 2017 en raison de son mandat de Président seront soumis au vote de l'Assemblée Générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

TABLEAU CONCERNANT MME JACQUELINE HIMSWORTH DU 8 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2017

Eléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	87 500 €	
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant	Néant
Attribution de stock-options	Néant	Néant
Attribution gratuite d'actions	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	75 938 €	Néant
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	Néant	Néant
Eléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Néant	Néant
Eléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la société, toute société contrôlée par la société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	Néant	Néant
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature	Néant	Néant

5.4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

5.4.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit à 39 621 598 euros se décomposant en 39 621 598 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

En l'absence de droits de vote double, ce nombre d'actions correspond au nombre de droits de vote théoriques. La différence entre le nombre de droits de vote théoriques et réels correspond au nombre d'actions auto-détenues.

5.4.2. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Suite à une levée d'options de souscription en 2017, le capital social a augmenté de 64 149 euros et passe donc de 39 557 449 à 39 621 598 euros.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 janvier 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 979 054 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Manitou BF sur le marché.

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 961 054 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Manitou BF sur le marché.

Suite à une levée d'options, le capital social a augmenté de 66 025 actions et passe donc le 20 avril 2017 de 39 551 949 à 39 617 974 actions.

A la date du 10 juin 2017, et sur la base d'un nombre total de 39 617 974 actions de la Société représentant autant de droits de vote théoriques, Dominique Himsworth a franchi individuellement à la baisse les seuils légaux de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15 et 10% du capital de la Société et les seuils légaux de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15 et 10% des droits de vote de la Société.

Dominique Himsworth détient directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Wecanrent qu'il contrôle, au 10 juin 2017, 2 060 000 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuil résultent de l'entrée en vigueur du nouveau pacte d'actionnaires conclu les 3 et 4 mai 2017 entre les actionnaires familiaux. Dominique Himsworth qui était partie au précédent pacte d'actionnaires n'étant pas signataire du Pacte d'actionnaires, celui-ci ne fait plus partie du concert familial.

A la date du 10 juin 2017, et sur la base d'un nombre total de 39 617 974 actions de la Société représentant autant de droits de vote théoriques, la branche familiale Himsworth a franchi à la baisse le seuil légal de 30% du capital de la Société et le seuil légal de 30% des droits de vote de la Société.

Suite à une levée d'options, le capital social a augmenté de 1 274 actions et passe de 39 617 974 à 39 619 248 euros.

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 982 954 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Manitou BF sur le marché.

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 918 700 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Manitou BF hors marché.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DE CAPITAL

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
09.06.2016	Délégation de compétence	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société : acheter ou faire acheter des actions de la société dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, 3 955 194 actions et un montant global autorisé qui ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros.	18 mois	Utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la société par annulation d'actions auto-détenues dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, un plafond de 3 955 194 actions.	18 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital social par an et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital social, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, un plafond de 3 955 194 actions et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.	38 mois	Non utilisée

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
08.06.2017	Délégation de compétence	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société : acheter ou faire acheter des actions de la société dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2016, 3 955 194 actions et un montant global autorisé qui ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros.	18 mois	Utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la société par annulation d'actions auto-détenues dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 mars 2017, un plafond de 3 961 797 actions.	18 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, dans la limite de 20% du capital social par an et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
08.06.2017	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

	% du capital			% des droits de vote		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
FAMILLES BRAUD ET HIMSWORTH	65,4%	64,8%	64,4%	65,9%	67,2%	66,8%
BRANCHE FAMILIALE BRAUD ⁽¹⁾	32,2%	32,2%	32,1%	32,4%	33,4%	33,3%
HB Braud	22,1%	22,1%	22,1%	22,3%	22,9%	22,9%
Autres	10,1%	10,1%	10,0%	10,1%	10,5%	10,4%
BRANCHE FAMILIALE HIMSWORTH ⁽²⁾	33,3%	32,6%	32,3%	33,5%	33,9%	33,5%
Ancemat (3)	6,2%	6,5%	6,5%	6,3%	6,8%	6,8%
Wecanrent (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%
Coliphin Invest (3)	5,3%	5,4%	5,4%	5,4%	5,6%	5,6%
Trinity Groupe (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%
Sonafina (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%
Autres	6,1%	5,2%	4,9%	6,2%	5,4%	5,0%
YANMAR	6,3%	6,3%	6,2%	6,3%	6,5%	6,5%
TOYOTA	2,8%	-	-	2,9%	-	-
AUTO-DÉTENTION	0,8%	3,6%	3,6%			
ACTIONNARIAT SALARIÉ	0,8%	0,7%	0,5%	0,8%	0,7%	0,6%
AUTRES	23,9%	24,7%	25,2%	24,1%	25,6%	26,2%
TOTAL	100%	100%	100,0%	100%	100%	100,0%
FLOTTANT	34,6%	35,2%	35,6%	34,8%	36,5%	36,9%

(1) La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Liliane Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud, Valérie Braud-Walsh et la société HB Holding Braud.

(2) La branche familiale Himsworth est composée de : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Dominique Himsworth, Virginie Himsworth, Christopher Himsworth, David Himsworth et la société Ancemat.

(3) Sociétés détenues par des membres de la famille Himsworth.

5.4.3. DÉTENTION ET CONTRÔLE

Manitou est contrôlé par les Familles Braud et Himsworth qui détiennent 64,4% du capital, dont 59,2% de concert. A la date de publication le Conseil d'administration de Manitou comprend quatre administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext sur un total de dix administrateurs et la fonction de Directeur général est dissociée de la fonction de Président du Conseil d'administration et est exercée par Monsieur Michel Denis depuis le 13 janvier 2014, indépendant des Familles Braud et Himsworth.

5.4.4. INFORMATION RELATIVE AUX PACTES D'ACTIONNAIRES ET ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DES ACTIONS MANITOU

5.4.4.1. PACTE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires familiaux ont signé le 3 mai 2017 un pacte d'actionnaires. Ce pacte se substitue au pacte conclu entre les deux groupes, avec une date d'entrée en vigueur le 10 juin 2017, pour une durée de 4 ans. Il comporte notamment les stipulations suivantes :

- un objectif de conservation par chacune des deux branches familiales d'un nombre d'actions Manitou BF représentant au minimum 20% du capital de cette société (soit un total de 40% du capital pour le concert familial) ;
- un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale en dessous de 20% du capital de la société Manitou BF ou la participation totale des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société et sur toutes cessions ultérieures tant que les seuils susvisés n'auront

pas été dépassés, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant seront prioritaires à l'achat des actions cédées ;

- la gouvernance de la société Manitou BF sera assurée par trois administrateurs représentant la branche familiale Braud, trois administrateurs représentant la branche familiale Himsworth et des administrateurs indépendants (au nombre de quatre pendant les deux premières années, puis de trois) nommés de façon concertée par les administrateurs représentant chacune des deux branches familiales ;
- la présidence non-exécutive de la société Manitou BF sera assurée par Mme Jacqueline Himsworth pendant toute la durée du pacte ; et
- toute opération dilutive en Capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration de la société Manitou BF statuant à la majorité des trois quarts. Il est prévu que ces principes s'appliquent dès le renouvellement du conseil d'administration soumis au vote en Assemblée générale annuelle de la société Manitou BF du 8 juin 2017. Il est précisé que M. Dominique Himsworth qui était membre du précédent pacte d'actionnaires, mais non signataire du présent pacte, pourra y adhérer, tant à titre personnel qu'en tant que représentant de la société Wecanrent, à tout moment en qualité de membre de la branche familiale Himsworth.

Chaque conjoint ou descendant en ligne directe de l'un des signataires du pacte d'actionnaires pourra y adhérer à tout moment en qualité de membre de la branche familiale à laquelle il appartient, à la condition qu'il détienne directement, en pleine propriété ou en démembrement de propriété, au moins 10 000 actions Manitou BF.

5.4.4.2. ENGAGEMENTS COLLECTIFS

ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Date de signature	Type d'engagement	Nombre d'actions Pourcentage du capital et des droits de vote	Durée	Actionnaires signataires
28.11.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	12 719 721 actions représentant 32,2% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement de l'engagement, celui-ci étant renouvelé par tacite reconduction par période de deux ans	Branche familiale Braud*
28.11.2011	Engagements collectifs de conservation conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts	Un ensemble de 12 719 721 actions représentant 32,2% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement des engagements, ceux-ci étant renouvelés par tacite reconduction par période de 12 mois	Branche familiale Braud

* La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Lilianne Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sebastien Braud, Emilie Braud, Valerie Braud-Walsh et la société HB Holding Braud.

5.4.5. EXISTENCE D'ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant

5.4.6. SEUILS DE PARTICIPATION

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital et des droits de vote de la société, doit en informer la société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

L'article 9 des statuts de Manitou prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

5.4.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2017 de distribuer un dividende de 0,62 € par action.

5.4.8. RENSEIGNEMENTS SUR LES DIVIDENDES HISTORIQUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net par action
2014	39 548 949	0,35 €
2015	39 551 949	0,36 €
2016	39 617 974	0,43 €

5.4.9. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les opérations réalisées entre le groupe et les sociétés mises en équivalence sont présentées en note 31.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations avec les personnes physiques et les rémunérations et autres avantages des dirigeants sont disponibles en notes 31.2 et 31.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations avec les apparentés sont également décrites dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés (note 6.4.2 du rapport financier annuel).

5.4.10. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale, définies à l'article 19 des statuts, n'incluent aucune disposition particulière.

Les droits et obligations attachés aux actions sont précisés à l'article 9 des statuts.

